

# LES GAZELLES DE NOTRE DAME DU CROS 14/07/2018

## REGLEMENT DE LA COURSE

TYPE DE COURSE : Allure libre du « jogger » à l'athlète confirmé, **ouvert uniquement aux féminines, où aux hommes déguisés, seules les féminines seront classées. Un cadeau au meilleurs déguisement masculin**

PARCOURS :

- 9.300 m : Parcours nature empruntant des chemins et monotraces.

DOSSARD :

Les dossards sont retirés le matin de la course à partir de 8h.

Chaque concurrent doit porter un dossard de manière apparente sur la poitrine.

En cas d'abandon, le dossard est remis à un des membres de l'organisation.

SERVICE MEDICAL :

Le service médical est assuré par les pompiers ;

CATEGORIES AUTORISEES :

Cadets à Master 5 féminin

DEPART :

Le départ et l'arrivée se font sur la place devant la Chapelle de Notre dame du Cros.

Horaires départ : 9h30

INSCRIPTION :

- les inscriptions se font en ligne et par courrier avant la course.
- Les inscriptions sur place le jour de la course seront possibles.
- Le prix de l'inscription est de 10€ jusqu'au 12/07/2018 puis il passera à 12€
- En cas de désistement, aucun remboursement ne sera possible.
- Le nombre maximal de participants est fixé à 300.

RAVITAILLEMENT :

1 ravitaillement et 1 point d'eau seront proposés aux concurrents

Le ravitaillement en dehors de ces zones est interdit.

DOUCHES :

Des douches sont à la disposition des coureurs au camping municipal de Caunes Minervois.

FLECHAGE : Marquage et du balisage tout au long du parcours. Des signaleurs seront postés aux endroits stratégiques.

ACCOMPAGNATEURS : Sur les deux parcours, les suiveurs ainsi que l'assistance à pied ou en VTT sont interdits. Aucune aide extérieure ne devra être apportée aux concurrents.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : Les participants s'engagent à respecter l'environnement sur tous les sites traversés. Il est notamment interdit de jeter des déchets sur le parcours.

RECOMPENSES : Les 3 premières féminines au scratch, ainsi que les 3 premières de chaque catégorie

TIRAGE AU SORT : Les cadeaux tirés au sort seront remis aux seuls concurrents présent

### DROIT D'IMAGE :

De part leur participation aux différentes épreuves, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### DIVERS :

- En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition, un remboursement pourra être effectué après déduction des frais engagés pour l'organisation.
- Les organisateurs pourront mettre hors course un concurrent dont l'état physique pourrait présenter des risques pour sa santé.